LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD CAPITAL FI SRI

FCP

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0013236783 - PVC H-CHF

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Obligations et autres titres de créances internationaux

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir, en appliquant une gestion de type Investissement Socialement Responsable (ISR) sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF. L'indicateur de référence est exprimé en CHF couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Politique d'investissement : Pour parvenir à cet objectif de gestion, la stratégie repose sur une gestion active du portefeuille investi essentiellement sur des dettes subordonnées (ce type de dettes est plus risqué que la dette senior ou sécurisée) ou tout titre, non considéré comme des actions ordinaires, émis par des institutions financières. Le processus de gestion combine une approche Top-down (approche d'allocation stratégique et géographique tenant compte de l'environnement macroéconomique et sectoriel) et Bottom-up (approche de sélection des supports d'investissement sur une base fondamentale après analyse de la qualité de crédit des émetteurs et des caractéristiques des titres), permettant ainsi d'intégrer l'environnement réglementaire dans lequel évolue cette classe d'actif. La sensibilité au taux est gérée de 0 à 8. Le FCP n'investit que dans des obligations ou des titres émis par des émetteurs dont le siège social est établi dans un pays membre de l'OCDE et/ou dans des émissions ou titres ou cotés sur une bourse de l'un de ces pays. Le FCP n'investit que dans des obligations négociées en Euro, Dollar US, Livre Sterling, ou dans toutes devises de l'OCDE.

Pour construire son portefeuille le gérant procède à sa propre analyse des obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires. Il s'appuie également sur les notations des agences de notation sans se reposer exclusivement et mécaniquement sur celles-ci.

Le portefeuille du FCP est composé :
- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en obligations ou titres, non considérés comme des actions ordinaires, négociés en Euro en Dollar US, en Livre Sterling ou dans toutes devises de l'OCDE, y compris dans des obligations contingentes convertibles (« CoCos »). Le FCP pourrait investir jusqu'à 100% de son actif net dans des CoCos. Une obligation contingente convertible est un titre de créance subordonné qui, en cas de survenance de certains éléments déclencheurs dits « Trigger » (par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de l'émetteur tombe en dessous d'un certain seuil) peut être converti en actions de la société émettrice ou dont le nominal du titre peut être diminué en partie ou en totalité. Le risque de change sera couvert, de sorte que l'exposition de change n'excède pas 10% de l'actif ;
- d'actions ordinaires (10% maximum) provenant de conversion ou d'échange de dettes ;
- d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires français ou européen, à hauteur de 10% maximum de l'actif net, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

L'exposition totale au risque action ne pourra dépasser 10% maximum de l'actif net.
Par dérogation aux ratios 5%-10%-40%, l'équipe de gestion pourra investir plus de 35% de l'actif net de l'OPC dans des titres garantis par un Etat membre de l'EEE ou des Etats-Unis.

L'OPC promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit "Règlement SFDR".

Processus de sélection ISR : L'analyste-gérant s'assure du maintien durable d'une notation ESG supérieure à la moyenne des 80% meilleures notes de l'univers des financières de notre partenaire de notations extra-financières (univers composé des valeurs des secteurs Diversified Banks, Financial Services General, Insurance, Retails and Specialised Banks sur la zone « EUR » plus les entreprises répondant au pays « Grèce »). Il utilise une note ESG externe de 0 à 100 correspondant à une moyenne pondérée des notes absolues E, S et G fournie par notre partenaire ESG.

Le gérant pourra investir dans des titres intégrant des dérivés à hauteur de 100% maximum de l'actif net.
Dans la limite d'une fois l'actif net, le FCP peut utiliser des futures sur taux et de change, des options sur taux et de change, des swaps de taux et de change, des dérivés de crédit (à hauteur de 40% maximum de l'actif) et du change à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de taux, de change, de crédit. Dans la limite de 10% maximum, le FCP pourra utiliser des futures et options sur actions.

Information Benchmark : L'OPC est géré activement. La stratégie de gestion est sans contrainte par rapport aux titres composants l'indicateur de référence.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 4 **5** 6 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition diversifiée au risque de taux, de change et de crédit explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de crédit pour les Cocos : Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre. L'investissement dans des CoCos comporte des risques spécifiques. Selon les éléments déclencheurs dits « Trigger » il peut exister un risque de perte significatif pour le FCP. Par exemple, lorsque le ratio de capitaux propres de la société émettrice tombe en dessous d'un certain seuil, les CoCos peuvent être convertis en actions de la société émettrice, dont la valeur peut avoir baissé. Tant les titres de dette que les CoCos sont soumis à des risques spécifiques de non-paiement des coupons et de perte en capital dans certaines circonstances.
- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Capital Fi SRI

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	0%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	1,0%*

Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% de la surperformance par rapport à l'Indicateur de référence
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0,4%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

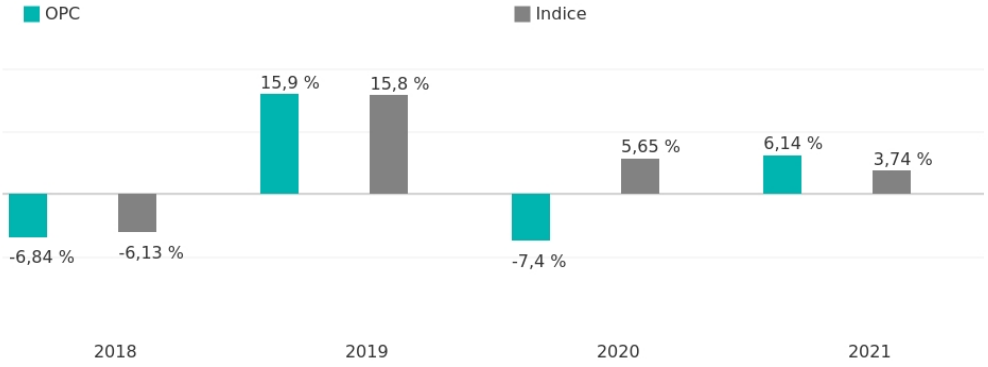

Jusqu'au 15/04/2018 : Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF, exprimé en Franc Suisse

à compter du 16/04/2018 : cf. Indicateur de référence en vigueur

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 30/11/2010

Devise : CHF

Indicateur de référence :
Barclays Global Contingent Capital Hedged CHF
L'indicateur de référence est exprimé e n CHF couvert contre le risque de change avec comme devise de référence le CHF. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet www.lazardfreresgestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France et de RBC Investor Services Bank S.A. - 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg – pour les investisseurs Luxembourgeois.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **16/08/2022**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.